

# CONDITIONS ANNULATION SÉJOUR 2021 – COVID-19



Situations	Mesures
<b>Interdiction administrative (DDCS / Ministère de l'Éducation Nationale / Préfecture) : interdiction accueil de mineurs en ACM ou en cas d'annulation imprévisible par l'Association (pour raison COVID, ex. : + de 20 % des membres de l'équipe pédagogique impactée par le Covid)</b>	☞ Remboursement de 100 % des montants versés (acompte, adhésion, frais de dossier, majoration de transport et prix du séjour)
<b>Annulation à la demande de la famille pour raison de COVID et sur présentation du test PCR positif (test réalisé dans les 8 jours qui précèdent le départ)</b>	☞ Sous réserve de souscription à la Garantie Optionnelle Annulation / Covid : remboursement du prix du séjour et majoration de transport.
<b>Si cas contact avant le départ, mais pas de test réalisé ou test négatif : test réalisé dans les 8 jours qui précèdent le départ</b>	☞ Avoir des montants versés, valable 18 mois, non remboursable

**Pour toute autre annulation, hors COVID, jusqu'au 31 mai 2021 :**

- 100 % des montants versés vous seront remboursés par virement bancaire, sous 8 jours.

**Pour toute autre annulation, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, hors COVID, application des conditions générale d'inscription :**

- Plus de 60 jours avant le départ : 180 € de frais administratifs,
- De 59 à 30 jours avant le départ : retenue des frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : acompte de réservation,
- Entre 30 et 20 jours avant le départ : 60 % du prix total du séjour plus 80 % de la majoration de transport,
- Entre 19 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total du séjour plus 100 % de la majoration de transport,
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présence du participant au départ : 100 % du montant versé (prix du séjour + transport + adhésion).

Mis à jour : 08/06/2021

[www.croqvacances.org](http://www.croqvacances.org)  
Tél. : 02 40 355 215